



- COMMUNE DE VENDÔME -
(Loir-et-Cher)

ARRÊTÉ

Arrêté n° VV-PM-25-43

OBJET : Dérogation à l'arrêté préfectoral sur les bruits de voisinage lors de travaux avenue Ronsard la nuit du 29 au 30 avril 2025.

Le Maire,
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement;
Vu le code de la santé publique
Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-03-12-002 du 12 mars 2020 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département du Loir-et-Cher;
Vu la demande effectuée par la société Eurovia, rue de la Creusille, 41000 Blois, d'effectuer des travaux la nuit du 29 au 30 avril 2025 pour la mise en œuvre d'enrobés, afin de minimiser la gêne des usagers, avenue Ronsard.
Dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publics,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La société Eurovia est autorisée à effectuer des travaux de mise en œuvre d'enrobés du 29 avril 2025 à 20 h 00 au 30 avril 2025 à 6 h 00.

ARTICLE 2 : Le bénéficiaire s'assurera de ne pas dépasser un niveau sonore de 100 dB.

ARTICLE 3 : Tout manquement aux articles 1 et 2 expose le bénéficiaire de l'autorisation aux poursuites prévues par l'article R 1337-6 du code de la santé publique.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est affiché sur les lieux des travaux, de façon à permettre l'information aux citoyens.

ARTICLE 5 : Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au maire de Vendôme, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet du recours gracieux.
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans.
- le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérécurse citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 6: Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés. Une copie sera adressée au dossier, à l'affichage mairie, à Eurovia, au commissariat, aux agents de police municipale.

Vendôme, le 25 avril 2025

Transmis au représentant de l'Etat

Le : **28 AVR. 2025**

Publié ou notifié le : **28 AVR. 2025**



Le Maire

Laurent BRILLARD